

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC137

présenté par

Mme Victory, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,
M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier,
Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

A la première phrase, substituer aux mots :

« direction des services départementaux »

le mot :

« circonscription ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir un référent direction d'école dans chaque circonscription de l'éducation nationale plutôt qu'au niveau départemental.

Cet amendement renforce la proximité de ce référent avec les écoles.